



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA02-27002) (RCA02-27002-4).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE MAI 2016.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement